



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

citéco
Cité de l'Économie



Prix de l'excellence économique en STMG

SESSION 2021-2022

Durée : 4 heures

Calculatrice autorisée.

**Dès que le sujet vous est remis assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 12 pages, numérotées jusqu'à 12/12.**

Sous forme rédigée, vous traiterez le thème suivant à l'aide de vos connaissances et de l'ensemble documentaire fourni :

Les politiques fiscales et la lutte contre les inégalités

DOSSIER DOCUMENTAIRE :

Document 1 : Richesse en revenu et richesse en patrimoine

Source : *Rapport sur les riches en France de l'observatoire des inégalités, 2020*

Selon nos estimations, un peu plus de 5 millions de personnes vivent au-dessus du seuil de richesse, seuil que nous proposons de situer au double du niveau de vie médian, soit 3 470 euros par mois après impôts, pour l'équivalent d'une personne seule. Elles représentent 8,2 % de la population. En France, les riches sont aussi nombreux que les pauvres (8 % de la population vit avec moins de 867 euros [1]), coïncidence étonnante.

Notre seuil de richesse de 3 470 euros n'est qu'un seuil d'entrée dans le club des privilégiés. Au-delà, les chiffres s'envolent. En moyenne, les personnes situées entre les 10 % et le 1 % les plus riches ont un niveau de vie équivalent à 5 000 euros par mois avant impôts. Le 1 % le plus riche reçoit près de 15 000 euros en moyenne. Quant aux ultra-riches habitués des classements des magazines, leurs revenus dépassent un million d'euros par mois pour une poignée de « grands patrons » et de stars du football.

Oui, les riches sont très riches en France, même après avoir payé leurs impôts. Ils le sont même plus qu'ailleurs en Europe : hormis la Suisse, la France est le pays où le 1 % le plus aisé a le niveau de vie le plus élevé.

Plus d'un million de millionnaires en France

La richesse peut se définir par les revenus, mais aussi en fonction du niveau de patrimoine (immobilier, dépôts bancaires, actifs financiers, etc.). Sur l'échelle de la fortune, 23 % des ménages détiennent au moins le double du patrimoine brut médian, c'est à dire plus de 320 000 euros, et 16 % des ménages possèdent au moins le triple, soit plus de 490 000 euros.

Encore plus qu'en termes de revenus, les inégalités sont grandes chez les riches en patrimoine (Cf. tableau ci-dessous). Au sommet, on atteint des sommes difficilement concevables. Même après le choc boursier de mars 2020 dû au Covid-19, Bernard Arnault et sa famille restent à la tête d'une fortune démesurée de 70 milliards d'euros, selon le dernier classement du magazine Forbes. L'actionnaire majoritaire du groupe LVMH possède ainsi l'équivalent de la valeur de l'ensemble des logements de la ville de Toulouse.

Document 2 : Évolution du patrimoine par décile entre 2010 et 2018

Source : *Rapport sur les riches en France de l'observatoire des inégalités, 2020*

	2010	2015	2018	Variation 2010-2018 en euros
Patrimoine des 10% les moins bien dotés (les moins fortunés) en euros	1 400	2 000	1 800	400
Patrimoine des 10% les mieux dotés (les plus fortunés) en euros	1 243 000	1 254 000	1 279 000	36 000
Rapport entre le patrimoine moyen des 10% les plus fortunés et les 10% les moins fortunés	888	627	711	

Document 3 : La composition des hauts patrimoines en France

Source : Observatoire des inégalités, 2019

Composition des hauts patrimoines en %					
	Immobilier	Patrimoine professionnel	Actifs financiers	Dépôts bancaires	Ensemble
Des 10 % aux 5 % les mieux dotés	47	11	32	9	100
Des 5 % au 1 % le mieux doté	40	17	37	6	100
Du 1 % au 0,5 % le mieux doté	28	11	58	2	100
Du 0,5 % au 0,1 % le mieux doté	22	5	71	2	100
Le 0,1 % le mieux doté	12	2	86	0	100

Patrimoine par adulte (patrimoine des couples divisé par deux) des 10 % les mieux dotés en patrimoine.
Lecture : les individus qui appartiennent à la tranche des 10 % aux 5 % les mieux dotés ont un patrimoine composé à 47 % de biens immobiliers, à 11 % de patrimoine professionnel, à 32 % d'actifs financiers et à 9 % de dépôts bancaires.

Source : estimations World Inequality Database – Données 2015

Document 4 : Origine des revenus des plus riches

Source : Observatoire des inégalités

Répartition des revenus selon leur origine et le niveau de vie en %			
	Salaires et pensions	Revenus des non-salariés	Revenus du capital
Des 10 % aux 5 % les plus riches	77	6	16
Des 5 % au 1 % le plus riche	64	14	22
Du 1 % au 0,5 % le plus riche	39	18	43
Du 0,5 % au 0,1 % le plus riche	29	14	57
Le 0,1 % le plus riche	16	7	78

Revenu avant impôts.

Lecture : les revenus des personnes situées entre les 10 % et les 5 % les plus riches sont composés à 77 % de salaires et de pensions, pour 6 % de revenus d'activité de non-salarié et de 16 % de revenus du capital.

Source : Thomas Piketty, Capital et idéologie, Seuil, 2019 – Données 2015

Document 5 : Lutte contre les inégalités et taxations des haut revenus et hauts patrimoines (Interview de Gabriel Zucman, économiste spécialiste des inégalités et des hauts-revenus)

Source : *Regards Croisés sur l'économie*, 2019

À la suite de la publication du rapport d'Oxfam (ONG menant des actions contre la pauvreté et les inégalités), on a beaucoup entendu l'argument conservateur selon lequel tant que la pauvreté recule, il n'est pas nécessaire de s'intéresser aux inégalités.

Il y a plusieurs réponses possibles. Une réponse consiste à dire que quand les inégalités augmentent, mécaniquement la pauvreté recule moins vite qu'elle ne pourrait reculer : réduire les inégalités, rendre la croissance des revenus plus équitable permet que tous les groupes sociaux voient leurs revenus croître au même rythme et donc d'aller beaucoup plus vite dans la réduction de la pauvreté.

Derrière l'idée de réduction de la pauvreté mondiale, cependant, il y a souvent l'idée sous-jacente qu'on a peut-être besoin de l'augmentation des inégalités pour avoir une économie forte et dynamique. Or, cela ne semble pas fondé sur grand-chose : on pourrait avoir une économie plus dynamique et avec peut-être même plus de croissance s'il y avait moins d'inégalités, plus d'investissements dans l'éducation, dans la santé ou dans les infrastructures publiques, qui permettent à une partie significative de la population de prospérer davantage.

Il ne s'agit pas de nier que la pauvreté mondiale a reculé, c'est tout à fait vrai et c'est tout à fait important. Il s'agit simplement de comprendre les sources de ce déclin. Il y a une vision qui consiste à dire que ce déclin vient des marchés, du capitalisme mondial triomphant et donc tout ce qui irait vers plus de régulation du capitalisme mondial ne pourrait qu'aller au détriment de la réduction de la pauvreté. Il y a une autre vision qui consiste à dire que ce déclin de la pauvreté mondiale vient de l'investissement dans l'éducation primaire et secondaire, de l'amélioration des conditions d'hygiène, de la santé et des infrastructures, et donc du développement des États fiscaux. Si on veut continuer à réduire la pauvreté, il est essentiel d'aider encore davantage les États à collecter des impôts pour pouvoir investir.

Un autre argument consiste à dire qu'étant donnée la facilité croissante qu'ont les plus riches à échapper à l'impôt, augmenter l'imposition sur les hauts revenus ou les hauts patrimoines serait inefficace et inutile. Que sait-on sur ce sujet de concurrence fiscale et comment résoudre ce problème ?

C'est effectivement un problème très sérieux. Il y a deux problèmes.

D'une part, il est devenu plus facile pour les multinationales et les ménages à hauts revenus de payer moins d'impôts, que ce soit en s'expatriant, en délocalisant la production vers des pays à fiscalité faible, ou en utilisant des nouveaux mécanismes d'optimisation fiscale qui ont été permis par la mondialisation.

Le deuxième problème est qu'en réponse à ces phénomènes-là, qui sont réels et doivent être quantifiés, beaucoup d'acteurs sont convaincus qu'il est devenu impossible ou très difficile de taxer les multinationales et les grandes fortunes, et qu'il faut donc arrêter complètement. En économie, la règle de Ramsey nous dit qu'il ne faut pas taxer ce qui est élastique (On considère en économie qu'une grandeur est élastique si elle varie beaucoup à la suite de la variation d'une autre grandeur (ici le taux d'imposition)). Si les multinationales ou les grandes fortunes sont très élastiques au taux d'imposition, il y aurait donc un risque que la base fiscale disparaisse si on taxe davantage. À l'inverse, les petits commerçants ou les travailleurs à bas revenus sont peu élastiques : si on les taxe davantage ils ne vont pas ouvrir un compte en Suisse ou envoyer leurs profits aux Bermudes. Il conviendrait donc de les taxer davantage. Cette vision est assez prégnante, mais on voit tout de suite le problème qu'il y a à l'issue de ce processus : si la mondialisation implique de moins en moins d'impôts pour ceux qui en bénéficient le plus, et de plus en plus d'impôts pour ceux qui en bénéficient le moins, ce n'est pas soutenable ni politiquement ni économiquement.

Que peut-on donc faire pour avoir une mondialisation plus soutenable ? Il s'agit avant tout de taxer davantage ceux qui bénéficient le plus de la mondialisation et de taxer moins les perdants. Cela pose beaucoup de questions sur ce qu'on peut faire pour arriver à ce type de mondialisation. Une approche soutient qu'il faut aller vers plus de fédéralisme car les impôts sur les grandes fortunes et les multinationales fonctionnent mieux à l'échelle fédérale (c'est-à-dire à l'échelle globale - supranationale), ce qui est vrai : l'Union européenne serait dans une bien meilleure position pour taxer les

grandes fortunes et les sociétés multinationales que n'importe quel pays isolé. C'est une des raisons pour lesquelles il y a un impôt sur les sociétés au niveau fédéral aux États-Unis. Cela pose beaucoup de questions sur la manière d'arriver à ce résultat au niveau de l'Union européenne, compte tenu des blocages institutionnels et de la règle de l'unanimité en matière fiscale. Il faut donc se poser la question des institutions européennes qui permettraient ce résultat.

Si les gouvernements mettaient rapidement en place ce genre de politiques, que peut-on attendre en termes de retombées, pour les citoyens et pour la société ? Quelle somme d'argent est cachée et échappe à l'impôt ? Que peut-on attendre de telles politiques publiques ?

L'argent dissimulé dans les paradis fiscaux appartient essentiellement aux ménages les plus fortunés. Dans une recherche récente, avec des collègues en combinant des données des Panama Papers et d'autres *leaks* appariées à des données sur les revenus et les patrimoines en Scandinavie, nous avons montré que l'essentiel des fortunes offshore appartiennent non pas aux riches, mais aux ultra-riches, aux ménages qui ont des patrimoines de plus de 50 millions d'euros. En l'occurrence, dans le cas de cette étude, nous trouvons que 80 % des patrimoines offshore appartiennent aux 0,1 % des ménages les plus riches et 50 % aux 0,01 % les plus riches.

Le problème qui se pose, et qui est encore plus important, est la course vers le bas que ces processus d'optimisation fiscale ont alimentée, les pays ayant réduit significativement leurs taux d'imposition au cours des dernières années. Cela a des conséquences encore plus importantes, car on décide alors de réduire l'imposition de l'ensemble des ménages les plus fortunés alors même qu'ils ne fraudent ou n'optimisent pas tous. Il est évident que non seulement les pertes de recettes sont importantes, mais aussi que la soutenabilité de ce processus est fondamentalement incertaine.

Document 6 : Droits de succession : le rapport Tirole-Blanchard propose un impôt plus progressif

La logique des droits de succession (par opposition à un impôt sur la fortune, par exemple) est d'égaliser partiellement les conditions financières des nouvelles générations. [...] Une grande majorité des français considèrent que les parents ont le droit de transmettre à leurs enfants un patrimoine durement gagné sans être imposés. Mais ils considèrent également en majorité que permettre l'inégalité des chances à la naissance en raison de dotations différentes constitue une injustice. Ces points de vue font apparaître une tension évidente. Ils reflètent clairement une demande d'égalité des chances, et cette dernière peut servir de ligne directrice pour une réforme [...].

La transmission de patrimoine entre générations est loin d'être négligeable. Le ratio des transmissions annuelles (donations et héritages) sur le revenu disponible annuel des ménages est estimé à 19 % et devrait atteindre entre 25 % et 32 % en 2050. Sans surprise, ce ratio est plus élevé pour les catégories ayant des revenus élevés. En dépit de leurs taux d'imposition élevés, les droits de succession ne représentent cependant que 1,2 % de l'ensemble des recettes fiscales : pour répondre à l'impopularité de cet impôt, le législateur français n'en a pas changé les taux ou la progressivité, mais il a créé des exonérations et des possibilités d'évitement, un mal bien français. Nous ne voyons pas comment le fait d'encourager des ménages bien informés à pratiquer l'optimisation fiscale peut rendre le système plus juste.

La commission recommande de taxer mieux plutôt que de taxer davantage. [...] Tout d'abord, quelle que soit notre opinion sur l'imposition des successions du point de vue de l'éthique, il est clair que sa logique et sa justification impliquent de la fonder sur ce que reçoit le bénéficiaire, et non sur ce que donne un donateur. Il peut y avoir des divergences de vue sur les taux à appliquer, mais pas sur des caractéristiques qui rendent cet impôt aléatoire ou manipulable. Enfin, afin de tenir compte du souhait légitime de pouvoir transmettre un patrimoine « durement gagné », le seuil à partir duquel celui-ci est imposé doit être élevé. Des consultations citoyennes et des débats publics sur la question pourraient contribuer à réduire l'impopularité de cet impôt.

Par ailleurs, pour souligner encore davantage son rôle redistributif, il pourrait être judicieux de faire une entorse aux principes des finances publiques en affectant les recettes fiscales des droits de succession à une redistribution financière favorisant l'égalité des chances. Sans privilégier une action plutôt qu'une autre, ces recettes fiscales affectées pourraient

servir à créer des comptes individuels auxquels les jeunes les moins favorisés pourraient recourir pour éviter de devoir travailler trop lorsqu'ils étudient ou se forment, ou des comptes financiers auxquels les enfants défavorisés pourraient avoir accès lorsqu'ils deviennent adultes [...].

Document 7 : Suppression de l'ISF et création de l'IFI : quels effets économiques attendus ?

Sources : Cécile Bonneau dans *Regards Croisés sur l'économie*, 2019 (pour le texte) et Discours de Joe Biden (pour l'encadré)

L'Impôt sur les grandes fortunes (IGF), ancêtre de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), a été créé en 1981 par François Mitterrand afin de taxer les plus hauts patrimoines.

Il a été transformé en IFI par Emmanuel Macron (Impôt sur la fortune immobilière) en 2018. En 2017, l'ISF a rapporté près de 5 milliards d'euros, contre 1,5 milliards attendus pour l'IFI en 2019, soit un manque à gagner de 3,5 milliards d'euros. Si les recettes de l'ISF semblaient modestes au regard du budget de l'État, elles avaient toutefois triplé ces vingt dernières années, notamment en raison des hausses des prix de l'immobilier.

Les effets attendus du « ruissellement »

L'argument principal derrière la suppression de l'ISF est l'idée que la richesse des plus riches contribuerait à la richesse de tous. En théorie, les fonds libérés par la suppression de l'ISF devraient être réinjectés dans l'économie, sous forme d'investissement ou de consommation, ce qui bénéficierait au plus grand nombre. S'il convient d'utiliser le conditionnel dans cette phrase, c'est que ce phénomène, désigné par la « théorie du ruissellement » en économie, ne fait l'objet d'aucune étude empirique sérieuse. Philippe Martin, à la tête du Conseil d'analyse économique, affirme que : « L'attractivité de la France s'est clairement améliorée. Mais dire dans quelle mesure cela est dû à la suppression de l'ISF reste très compliqué.

Si les effets définitifs en termes d'investissement ne peuvent pas être évalués dès maintenant, certains effets pervers ont cependant été observés. Du fait de la suppression de la niche fiscale ISF-PME (Cette niche permettait aux contribuables payant l'ISF de réduire leurs impôts jusqu'à 45 000 € s'ils investissaient dans des Petites et Moyennes Entreprises (PME)), les investissements dans les PME semblent avoir diminué, tout comme les dons aux associations (50 % de baisse de dons en 2018 selon la fondation France Générosités).

Joe Biden contre la théorie du ruissellement

« Mes chers compatriotes américains, le ruissellement – la théorie économique du ruissellement –, ça n'a jamais marché. Il est temps de faire croître l'économie à partir du bas et du milieu »

Extrait d'un discours de Joe Biden prononcé le 28 avril 2021 devant le Congrès américain.

Les effets attendus sur les détenteurs de patrimoine

Un des effets attendus de la suppression de l'ISF est de limiter les départs à l'étranger des plus fortunés. Dans un contexte de concurrence fiscale accrue, ils choisiraient le pays le plus avantageux fiscalement. Il est vrai qu'en Europe, seuls quelques pays maintiennent un impôt sur le patrimoine : la France, la Suisse, l'Espagne et la Norvège. Les départs de footballeurs, acteurs ou dirigeants d'entreprise sont des cas médiatisés par les magazines mais qui restent marginaux, au regard de l'ensemble des anciens contribuables de l'ISF. En 2008, Gabriel Zucman a montré que les départs nets seraient autour de 500 par an (soit 0,1 % des contribuables) et que le manque à gagner pour l'État équivaldrait à 10 % du total de l'ISF prélevé (400 millions sur 4 milliards d'euros en 2006). Par ailleurs, il est difficile de savoir si les expatriés assujettis à l'ISF sont des expatriés fiscaux. Ce sont des personnes qui ont souvent des opportunités de mobilité professionnelle à l'international.

D'un point de vue pratique, certains avancent qu'il est impossible de taxer le patrimoine, pour des raisons d'évasion et de fraude fiscale, mais qu'il serait possible d'améliorer la transmission d'information entre les administrations et les établissements financiers. Dans tous les cas, supprimer un impôt pour des raisons de fraude fiscale peut sembler étonnant. Selon Thomas Piketty, la suppression de l'ISF est une « faute historique ». Entre 1980 et 2016, le revenu national moyen a connu une hausse de 30 %. Pendant ce temps, le patrimoine moyen par adulte a été multiplié par deux, le patrimoine des 1 % les plus fortunés par plus de trois et celui des 0,1 % les plus fortunés, par cinq. La progression des hauts patrimoines financiers est peu compatible avec l'hypothèse d'une fuite fiscale (Piketty, Saez et Zucman, 2013).

Les effets attendus en termes de redistribution

La suppression de l'ISF a également des effets de justice fiscale. C'est un impôt qui touche les plus fortunés et qui est progressif (Les taux d'imposition sont d'autant plus élevés que la valeur du patrimoine est importante). La répartition du patrimoine est plus inégalitaire que celle du revenu : la taxation du premier est donc *a priori* plus redistributive que celle du second.

Le remplacement de l'ISF par l'IFI a un effet régressif. En effet, parmi les anciens contribuables de l'ISF, environ 70 % avaient un patrimoine compris entre 1,3 et 2,4 millions d'euros, patrimoine constitué essentiellement de biens immobiliers. Ces contribuables restent donc soumis à l'IFI. Les 30 % restant ayant un patrimoine supérieur à 2,4 millions d'euros avaient un patrimoine majoritairement composé de biens financiers et sont donc exemptés d'impôt sur ces biens avec le nouvel IFI. Lorsqu'on observe la composition des patrimoines, on remarque en effet que plus un individu est riche, plus la part de patrimoine financier qu'il détient est importante (cf. tableau ci-dessous). C'est pourquoi le remplacement de l'ISF par l'IFI n'a pas seulement divisé les recettes de l'impôt par 2 mais par plus de 3,3.

Document 8 : Les taxes sur la richesse nuisent aux gens ordinaires

Source : Gaël Campan, sur iedm.org, juillet 2020

L'idée d'un impôt sur la richesse est toujours considérée par certains comme viable, en dépit des signaux d'avertissements clairs et des conséquences économiques graves qui ont accompagné chacune de ses implantations. Sa simplicité explique son attrait : « Laissez-nous prendre l'argent là où il se trouve ! Les riches peuvent se le permettre. » En suivant cette logique facile, le gouvernement s'en prend aux plus fortunés sans risque politique puisque ces derniers représentent une petite fraction de l'électorat.

Or, la rhétorique de la lutte des classes qui sous-tend ces initiatives fiscales fait fausse route. Il a été démontré que les riches sont particulièrement affectés par cette taxe. Leur capacité limitée à investir – et leur exode éventuel – a des effets négatifs significatifs sur l'ensemble de l'économie, et donc sur tous les segments de la société.

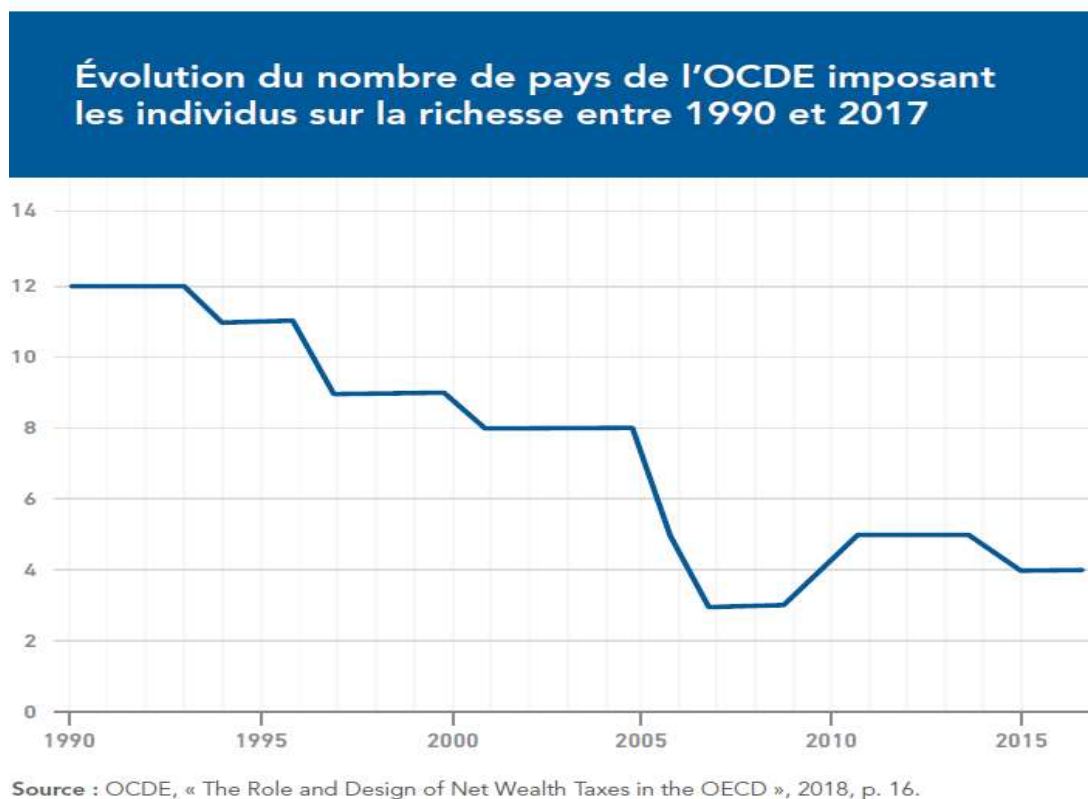
De plus, l'impôt sur la richesse se montre ultimement inefficace pour augmenter les revenus de l'État. Si le gouvernement souhaite ainsi maintenir son niveau de dépenses, les contribuables moins fortunés devront payer la facture une fois que les riches se seront prémunis contre cet impôt. Aussi, dans une société où il y a de la mobilité sociale – une partie substantielle des « pauvres » d'aujourd'hui sont voués à être les « riches » de demain, et elle subira éventuellement les effets directs de l'impôt sur la richesse.

Bien entendu, plusieurs gens fortunés vont réagir en reconfigurant leur portefeuille d'actifs ou en relocalisant leurs actifs et eux-mêmes à l'extérieur du pays afin de se prémunir contre l'impôt. Cet impôt va également modifier leurs comportements face à l'épargne et à la consommation. Si les épargnes investies sont imposées davantage, ils préféreront consommer et faire des dons, accélérant ainsi la réduction de leur patrimoine. Les nouvelles entreprises – la principale source de création d'emploi – seront privées de liquidités alors que les investisseurs préféreront des entreprises plus établies, qui génèrent des revenus, au détriment d'entreprises jeunes et nécessitant des investissements.

Même si les gouvernements sous-estiment initialement l'importance de l'exode des capitaux, les expériences ratées sont claires. Alors que 12 pays européens imposaient la richesse en 1990, huit d'entre eux avaient mis au rancart cette politique

en 2017 (voir Figure 1)(7). Les pays qui l'ont conservée ont compensé ses effets en abolissant l'impôt sur les successions (comme la Suisse en 2004 et la Norvège en 2014), en n'ayant pas de taxe sur le gain en capital dès le départ (comme la Suisse) ou en déléguant ce pouvoir de taxation (comme l'Espagne, où Madrid établit son propre impôt sur la richesse à 0 %)(8).

Figure 1



L'impôt sur la richesse en Europe représentait une ponction d'en moyenne 0,2 % du PIB, avec un maximum de 1 % en Suisse (voir Figure 2). Avec ses coûts élevés et ses résultats mitigés, l'inefficacité de la taxe est claire. Mais à cela s'ajoutent des pertes indirectes causées par l'exode des capitaux.

Le cas français est notoire en raison de la durée de l'expérience menée avec l'impôt sur la richesse et à cause des études d'impact qui ont été réalisées, tant par le gouvernement que par des tiers. Vu le départ du pays d'en moyenne 510 ménages fortunés par année pendant 33 ans, la migration des capitaux a été estimée à entre 143 et 200 milliards € en euros constants de 2015. Cela représente pour la France une perte importante d'opportunité d'investissements, de création d'emploi et des recettes fiscales qui en découlent, et un gain pour les pays qui ont accueilli ces migrants.

Pendant que l'assiette fiscale rétrécit, les contribuables doivent compenser pour la réduction des entrées fiscales causées par l'exode des capitaux. Dans une perspective de réduction des inégalités, un impôt sur la richesse est contre-productif. Une fois que les riches les plus mobiles sont partis, de nouveaux impôts doivent pallier le manque à gagner créé par l'exode, et ces derniers devront être payés par un grand nombre de contribuables moins fortunés et moins mobiles.

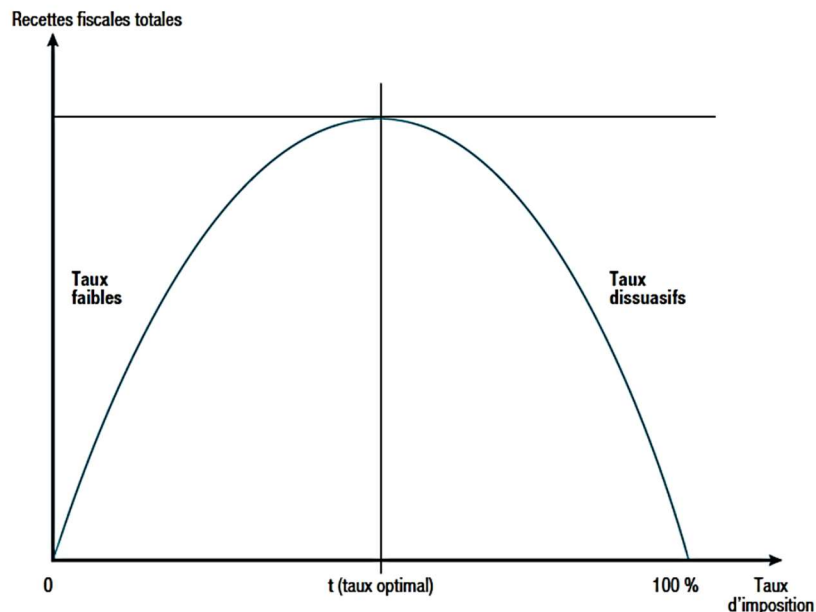
Document 9 : La courbe de Laffer une « justification » de la baisse d'impôt pour les plus riches

Source : Jézabel Couppey Soubeyran dans *Alternatives Économiques*, 2012

Un raisonnement théorique...

Selon l'économiste Arthur Laffer, un taux bas d'imposition peut rapporter autant de recettes fiscales qu'un taux élevé. Une idée figurée par une courbe en cloche, mais contredite par les faits.

Tout le monde connaît l'expression " trop d'impôt tue l'impôt ". Ce que l'on sait moins, c'est qu'elle est censée s'appuyer sur les réflexions savantes de l'économiste américain Arthur Laffer (né le 14 août 1940). A partir d'une représentation simple (voir schéma ci-dessous), la courbe de Laffer met en relation le taux d'imposition total et le montant des recettes fiscales que l'on peut en attendre.



Il s'agit d'une courbe en cloche qui passe par un maximum que son auteur interprète comme le taux de pression fiscale maximum à ne pas dépasser sous peine de décourager le travail, la formation des revenus qui vont avec, et donc de voir les recettes fiscales diminuer.

Son idée est donc qu'un taux bas d'imposition peut rapporter au moins autant qu'un taux important, dans la mesure où la pression fiscale a des effets désincitatifs sur l'activité. Avec le taux bas, les recettes fiscales sont certes réduites, mais l'incitation au travail reste entière.

Au contraire, avec le taux haut, les recettes fiscales devraient être plus élevées, mais comme l'activité est découragée, on n'obtient finalement pas plus de recettes qu'avec le taux faible. Une telle représentation sous-entend alors que l'on peut obtenir un supplément de recettes fiscales aussi important avec une forte baisse d'impôts (si l'on se situe au-dessus du taux de pression " optimal ") qu'avec une faible hausse (si l'on se situe en dessous).

... Totalement invalidé par les faits

Les nombreuses expériences de baisses d'impôts aux Etats-Unis, comme ailleurs, en France notamment, ne se sont jamais traduites par une augmentation des recettes fiscales, bien au contraire. Elles ont davantage contribué à dégrader les comptes publics. Plusieurs interprétations sont possibles. Soit les baisses d'impôts ont été sans effet parce que le taux d'imposition en vigueur était très loin de celui pointant le sommet de la courbe de Laffer. C'est l'explication que privilégiait déjà Thomas Piketty en 1998 à l'issue de l'une de ses études sur le sujet. Soit, c'est un peu le même argument justifié de manière particulière, les effets attendus ont été totalement dissous dans la multitude des niches fiscales qui permettent aux plus riches d'échapper à l'impôt.

Document 10 : Justice sociale et système de protection sociale

Source : D'après *vie-publique.fr*

La justice sociale est une construction morale et politique qui vise à établir des critères d'équité, d'égalité des droits, d'égalité de la distribution de ressources et de solidarité collective. La justice sociale doit répondre aux questions suivantes : Doit-on lutter contre les inégalités et la pauvreté ? Si oui, comment ?

Pour répondre à la deuxième question, deux systèmes de protection sociale ont émergé depuis 150 ans.

Le système bismarckien ou assurantiel (Otto Von Bismarck 1815-1898)

Les motivations qui sont à l'origine du système bismarckien sont éminemment politiques et résident dans le souci de juguler les mouvements syndicaux et socialistes en améliorant les conditions de vie du prolétariat ouvrier. Ce système se base sur des logiques que l'on retrouve aujourd'hui dans de nombreux systèmes de protection sociale.

Plusieurs principes sous-tendent ce modèle :

- Protection fondée uniquement sur le travail et sur la capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle ;
- Protection obligatoire ;
- Protection reposant sur une participation financière des ouvriers et des employeurs qui prend la forme de cotisations sociales ;
- Cotisations qui ne sont pas proportionnelles aux risques – comme dans la logique assurantielle pure – mais aux salaires : on parle ainsi de « socialisation du risque » ;
- Protection gérée par les salariés et les employeurs.

Le système beveridgien ou assistanciel (William Beveridge 1879-1963)

En 1942, à la demande du gouvernement britannique, l'économiste William Beveridge rédige un rapport sur le système d'assurance maladie. Partant du constat qu'il s'est développé sans réelle cohérence, il propose de le refonder sur plusieurs principes qui deviendront autant de caractéristiques du système dit "beveridgien" (les trois premiers étant connus sous le nom des "trois U") :

- Universalité de la protection sociale par la couverture de toute la population (ouverture de droits individuels) et de tous les risques ;
- Uniformité des prestations, fondée sur les besoins des individus et non sur leurs pertes de revenus en cas de survenue d'un risque ;
- Unité de gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale ;
- Financement basé sur l'impôt.

Document 11 : La redistribution monétaire en France

Source : INSEE

1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2019

en euros par unité de consommation

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	<D1	<Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Q3 à Q4	>Q4	>D9	
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 260	6 930	16 800	23 230	31 090	60 700	79 660	27 750
Prélèvements	- 200	- 410	- 1 080	- 2 020	- 3 810	- 13 560	- 20 410	- 4 170
Financement de la protection sociale	- 190	- 400	- 1 010	- 1 640	- 2 330	- 5 530	- 7 730	- 2 180
Cotisations sociales ²	- 70	- 170	- 410	- 620	- 860	- 1 900	- 2 580	- 790
Contributions sociales ³	- 120	- 230	- 600	- 1 020	- 1 460	- 3 630	- 5 150	- 1 390
Impôts directs	- 10	- 10	- 70	- 380	- 1 480	- 8 030	- 12 680	- 1 990
Impôt sur le revenu (y compris crédits d'impôt)	10	20	20	- 240	- 1 230	- 7 230	- 11 660	- 1 730
Taxe d'habitation	- 20	- 30	- 90	- 140	- 250	- 690	- 810	- 240
Impôt sur la fortune immobilière	0	0	0	0	0	- 110	- 210	- 20
Prestations	7 140	5 330	1 570	770	440	230	190	1 680
Prestations familiales	1 900	1 620	830	520	320	140	110	690
Allocations familiales	850	730	420	300	240	110	80	360
Autres prestations familiales ⁴	1 050	890	420	210	80	30	30	330
Aides au logement	1 890	1 370	180	40	20	10	10	330
Prime d'activité et minima sociaux ⁵	3 350	2 340	560	210	100	80	70	660
Niveau de vie (B)	10 200	11 860	17 290	21 970	27 720	47 380	59 440	25 240
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	212,9	71,1	2,9	- 5,4	- 10,8	- 21,9	- 25,4	- 9,0

1. <Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., >Q4 : 20 % des personnes les plus aisées ; <D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., >D9 : 10 % des personnes les plus aisées. 2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille, car ce sont les seules non contributives. Les cotisations des micro-entrepreneurs ne sont pas incluses, car ils s'acquittent d'un forfait social, ce qui ne permet pas de distinguer les cotisations famille.

3. Hors part de la CSG affectée à la maladie. 4. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire. 5. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

Note : l'actualisation pour 2019 de l'ERFS 2017 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendanciennes de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2017 et 2019 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants donnés dans la fiche 4.1 à partir de l'ERFS 2018 ni à ceux qui seront publiés en 2021 à partir de l'ERFS 2019.

Lecture : en 2019, les personnes situées entre le 2^e et le 3^e quintile de niveau de vie acquittent en moyenne 240 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2017 (actualisée 2019) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2019, calculs Insee.

Document 12 Politique monétaire et inégalités : un état des lieux

Source : Billet n°151 du Bloc-notes Eco de la Banque de France

Le niveau historiquement bas des taux d'intérêt et les politiques monétaires non conventionnelles menées à grande échelle après la Grande Récession ont donné lieu à d'intenses débats sur les possibles effets redistributifs des interventions des banques centrales (Brookings (2015), par exemple). La politique monétaire bénéficie-t-elle systématiquement à certaines catégories de ménages ? Et a-t-elle contribué à creuser les inégalités au cours des 40 dernières années [...] ?

Sur le long terme, la politique monétaire n'affecte les inégalités que par le biais de l'inflation

Sur le long terme, les seules variables influencées par la politique monétaire, conventionnelle ou non conventionnelle, sont le niveau moyen et la volatilité de l'inflation. Mais la variation de ce niveau ou de cette volatilité peut avoir des effets redistributifs.

L'inflation est un impôt régressif car les ménages les moins aisés ont tendance à détenir une proportion plus élevée de leur richesse en numéraire ou en dépôts. Ils effectuent davantage d'opérations en espèces que les ménages les plus

aisés, qui ont plus facilement accès au crédit et détiennent davantage d'actifs réels (logements, terrains et entreprises). [...]

Les chocs d'inflation peuvent [...] être atténués par des cadres de politique monétaire visant à ancrer les anticipations des agents économiques. Par exemple, les stratégies de ciblage de l'inflation sont généralement reconnues comme contribuant à réduire la volatilité de l'inflation. Tant que l'inflation moyenne et les anticipations d'inflation sont proches de la cible d'inflation, la politique monétaire ne peut être un déterminant de premier ordre de l'évolution des inégalités à long terme.

Au cours du cycle économique, la politique monétaire peut avoir des effets redistributifs via le revenu et l'emploi.

La politique monétaire ne peut expliquer les évolutions à long terme des inégalités mais elle peut jouer un rôle dans certaines fluctuations conjoncturelles des inégalités de revenus et de richesse. Les effets de la politique monétaire sur les distributions de richesse et de revenus transitent par le biais d'un canal direct et d'un canal indirect.

L'effet direct peut être défini comme la conséquence immédiate de la politique monétaire sur la distribution des revenus et de la richesse. Une baisse des taux d'intérêt directs entraîne une réduction des paiements d'intérêt pour les ménages détenant des prêts à taux variable ou pour ceux qui contractent de nouveaux prêts à taux fixe, ainsi qu'une diminution de la rémunération des dépôts des épargnants (ce qui implique une redistribution de revenu des épargnants vers les emprunteurs). Les emprunteurs étant généralement plus jeunes et les épargnants plus âgés, un transfert implicite s'opère entre générations. Mais la baisse des taux d'intérêt fait aussi augmenter les prix des actifs, tels que l'immobilier ou les actions. La hausse des prix des logements bénéficie aux propriétaires, et celle des prix des actions favorise surtout les ménages situés dans le haut de la distribution de la richesse. Au contraire, les épargnants qui détiennent peu d'actifs réels seront les plus pénalisés.

La politique monétaire a aussi des effets indirects sur la distribution des revenus via un effet d'équilibre général sur le marché du travail. Une baisse des taux d'intérêt stimule la consommation et l'investissement, ce qui favorise la dynamique de l'emploi et des salaires. Il en résulte un effet positif sur le revenu moyen des ménages mais cet effet peut différer selon la position du ménage dans la distribution des revenus. Par exemple, un emploi faiblement qualifié risque d'être plus sensible à la demande agrégée qu'un emploi hautement qualifié.

[...]

. S'agissant des États-Unis, Coibion et al. (2014), par exemple, montrent qu'une politique monétaire expansionniste non anticipée peut temporairement réduire les inégalités de revenus alors qu'une politique monétaire restrictive non anticipée aurait tendance à accroître les inégalités.

Pour la zone euro, Lenza et Slacalek (2018) constatent que les mesures de politique monétaire « non anticipées » prises par la BCE dans le cadre de son programme d'achats de titres ont globalement entraîné une réduction des inégalités de revenus car elles ont fait baisser plus fortement le taux de chômage des ménages situés dans le bas de la distribution des revenus. Ampudia et al. (2018) constatent également que les effets indirects via l'emploi et le revenu du travail sont quantitativement plus importants que les effets directs via le prix des actifs, ce qui entraîne une réduction globale des inégalités de revenus.

L'évolution de long terme des inégalités dépend d'autres facteurs que la politique monétaire

Toutefois, les effets de la politique monétaire sur les inégalités sont globalement plutôt modérés et d'autres facteurs ont contribué de manière plus décisive, sur le long terme, à l'accroissement des inégalités de richesse observé au cours des dernières décennies. Les transferts intergénérationnels sont bien connus comme étant l'une des sources majeures d'inégalité des richesses (Alvaredo et al. (2017)). Il est également très préoccupant que les perspectives de la prochaine génération soient de plus en plus déterminées par les ressources économiques parentales. La mondialisation et les évolutions technologiques ont également été d'importants déterminants de l'accroissement des inégalités entre les ménages d'un même pays et entre les pays. La politique budgétaire et les politiques structurelles liées à l'éducation ou aux marchés du travail sont les voies les plus appropriées et les plus légitimes pour contrer ces effets.